

Crèche – Adjudication des travaux

Mme Dominique Rudolf, conseillère générale

"Dans le cadre de la construction de la crèche, les adjudications des travaux ont été faites par le Conseil communal. Des entreprises soumissionnaires de notre localité n'ont pas été retenues pour ce projet et notamment MCE Marti Sàrl, active dans les domaines de la menuiserie, de la charpente et de l'ébénisterie, attendait beaucoup de cette construction pour continuer aisément son activité.

Il semblerait que cette entreprise ait déposé une offre toute proche du concurrent qui a été retenu à sa place, qui a son siège hors de notre commune. Ceci sans que l'on essaie de s'arranger avec MCE Marti Sàrl, qui est contribuable de notre commune.

Voici mes questions :

- Combien d'entreprises de notre commune ont déposé une offre ?
- Combien d'entreprises de notre commune ont reçu un mandat dans le cadre de cette construction ?
- Quel est en pourcentage les entreprises extérieures qui se sont vu adjudger des travaux ?
- Pourquoi avoir favorisés l'entreprise Batipro de Courfaivre au détriment de l'entreprise MCE Marti Sàrl ?

Je remercie le Conseil communal pour sa réponse".

Réponse du Conseil communal par M. Claude-Alain Chapatte, conseiller communal

La Loi sur les marchés publics interdit des critères discriminatoires tels que l'origine géographique des soumissionnaires, lieu de paiement des impôts, intérêts locaux.

NB : on est tous contents quand nos entreprises peuvent obtenir un marché dans une commune voisine ou jurassienne (= respecter le principe de l'égalité de traitement).

La valeur du marché conditionne le type de procédure à utiliser selon différents seuils. Pour ce qui est de la confection de l'ossature bois, la valeur du marché (400'000.- env selon devis) imposait la procédure sur invitation, obligatoire pour ces travaux à partir de 300'000 CHF. Pour un tel montant parfois c'est la procédure ouverte qui est même choisie, soit le marché suisse dans son ensemble.

Les critères d'adjudication ont été définis préalablement et les entreprises en ont eu évidemment connaissance, soit :

- Compétences, expériences, références d'objets similaires (attention ossature bois ≠ charpente de maison familiale) 10 points
- Délais d'exécution, capacité et disponibilité du personnel 10 points
- Présentation et qualité des dossiers 5 points
- Prix 75 points

Les critères ci-dessus ne permettent pas de favoriser l'une ou l'autre entreprise. En aucun cas le Conseil communal n'a donc favorisé quelque entreprise que ce soit.

Afin d'être très clair, en matière de marchés publics, il est certainement utile de préciser que les négociations de prix sont totalement interdites dans la procédure sur invitation. Pour garantir ce principe, les offres sont ouvertes en présence de deux personnes et un tableau récapitulatif est immédiatement établi et signé avec indication du montant de l'offre.

Afin de respecter le budget initial et favoriser une concurrence, la Commune a choisi d'inviter des entreprises dont le siège social ne se situe pas forcément dans la Commune. Le CC a aussi systématiquement invité 3 entreprises afin de garantir une saine concurrence (nos entreprises sont d'ailleurs aussi invitées à le faire pour des marchés dans des communes voisines et régionales).

Concernant les données chiffrées précises contenues dans la question, voici les éléments de réponse :

- Dans la mesure du possible le Conseil communal a demandé des offres à un maximum d'entreprises de la commune en essayant au maximum de ne pas en oublier.
- Certaines attributions ne peuvent pas être soumises dans notre commune, car on n'y trouve pas d'entreprises avec les compétences voulues (chapes, monte-plats, stores,...).
- La première phase d'adjudication a procédé à 13 attributions pour env 60% du coût total du bâtiment. 6 entreprises locales ont répondu à l'appel d'offre et 3 ont été retenues.
- Pour la suite des attributions, notre territoire communal sera plus concerné, car on a nettement plus d'artisans susceptibles de participer à la suite de la construction

Champ d'application	Second œuvre = menuiserie, peinture, plâtrerie, sanitaires, photovoltaïque, etc.	Gros œuvre = terrassements, maçonnerie, charpente
Gré à gré	Jusqu'à 150'000.- HT	Jusqu'à 300'000.- HT
Invitation	Jusqu'à 250'000.- HT	Jusqu'à 500'000.- HT
Ouverte	Dès 250'000.-	Dès 500'000.-

Madame Dominique Rudolf est partiellement satisfaite